



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 14 numéro 3

Activités d'ADELE : Pêche blanche 2020 à Lac-Édouard

Mars 2020

Dans ce numéro :



Activités d'ADELE :	1
Coronavirus	4
Premiers répondants	5
Guide du citoyen	6
Cendres de poêles à bois	
Entrée en vigueur du règlement sur les chiens dangereux	7
Chronique L'Avertisseur	
Coop : AGA	8
Club Moto-Neige	
Gens de rivière	
Célébration de la Parole	
Des nouvelles de votre Coop	9
Coordonnées de la Municipalité	10
Annuaire téléphonique	

Un grand Merci à nos bénévoles, à nos commanditaires et à vous tous qui êtes venus participer à nos activités. Sans votre participation et votre générosité, ADELE n'existerait pas.

Daniel Beaulieu, Réal Tremblay, Lucille Bergeron, Rémy Morin, Lucie Bacon, Lorraine Hallé et Denis Trépanier

Maintenant, un petit mot pour vous donner un compte-rendu des activités d'ADELE ayant eu lieu durant la semaine de la pêche blanche, du 29 février au 8 mars 2020.

Tout d'abord, le 29 février avait lieu le Tournoi de pêche d'ADELE, suivi d'un 4 à 7, avec poutine au menu.

La grande gagnante du tournoi, madame Louise Pilote a enregistré une belle truite mouchetée de 20 po. (51 cm).

Le deuxième prix est revenu à monsieur Jean-Guy Lahaie avec une truite de 19 po. (48 cm) alors que monsieur Gabriel Séguin, en visite chez Richard Tardif, s'est mérité le troisième prix avec une omble de fontaine de 17 po. (43 cm).

Félicitations aux gagnants et à tous ceux qui sont venus enregistrer leurs prises.



Activités d'ADELE

Le 4 à 7, du jeudi 5 mars, fut lui aussi un grand succès avec une assiette de poulet BBQ. Pour couronner cette semaine de festivités, le Dîner d'ADELE a attiré près de 400 personnes. C'est sous un soleil radieux et une température clémente que de nombreux bénévoles leur ont servi un délicieux méchoui. Tous se sont régalés.



Toutes ces belles activités ne seraient pas possibles sans la contribution de nos précieux bénévoles et les membres du CA, qui tout au long de l'année travaillent fort pour améliorer la qualité halieutique du lac et vous offrir des services de qualité.

Un grand Merci à nos commanditaires !

Association des Pourvoires de la Mauricie, Carstar La Tuque, Camping Lac-Édouard, Coop de Solidarité de Lac-Édouard, Entrepreneur Gilles Cloutier Inc., Excavation Lac-Édouard, F.D.R. Transport, Gaz P.B. Inc., IGA La Tuque, Les Champignons du Lac-Édouard, Les Constructions J&G Provencher Inc., Lessard Buick, Chevrolet, GMC La Tuque, L'Écho La Tuque/Haut-Saint-Maurice, madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette - Saint-Maurice, Nautico La Tuque, Nettoyage et Rénovations Luc Tremblay, Pisciculture Sauvé et Fils, Pourvoirie Le Goéland, P.R. Réfrigération, Restaurant Aux Deux Pattes du Lac, Rochette et Lahaie Inc., arpenteurs-géomètres, Seigneurie du Triton, Services alimentaires Véro et S.G. Extincteur Enr.



De plus, nous tenons à remercier madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette - Saint-Maurice, qui est venue faire son tour !

Votre présence fut encourageante !

À l'an prochain !



Activités d'ADELE : quelques photos



Coronavirus (COVID-19)

Coronavirus (COVID-19)

Trousse d'information générale

Les personnes désirant obtenir de l'information sur la situation du COVID-19 au Québec sont invitées à visiter le site Web [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Toute personne qui pense être atteinte du COVID-19 ou qui souhaite obtenir des renseignements à ce sujet est invitée à composer, à compter du 9 mars 2020, le **1 877 644-4545**.

- Dans l'intervalle, la population peut, en tout temps, joindre **Info-Santé 811**.

Mesures de prévention générale

Les mesures d'hygiène reconnues sont recommandées pour tous :

- Se laver les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utiliser un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observer les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez et se couvrir la bouche et le nez avec son bras afin de réduire la propagation des germes.
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, le jeter dès que possible et se laver les mains par la suite.

Informations pour les personnes de retour de l'étranger

Le niveau de risque pour les Canadiens qui voyagent à l'étranger varie en fonction de la destination.

Il est recommandé de consulter le site Web [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus) afin de connaître les recommandations pour chaque pays.

Mesures aux frontières

Dans les aéroports canadiens

- Tous les passagers en provenance des pays affectés par le COVID-19 reçoivent un feuillet détaillant les recommandations à suivre.
- Les passagers qui se rendent aux bornes automatiques doivent également répondre à des questions spécifiques sur leur état de santé et leur histoire de voyage.

Coronavirus (COVID-19)

Personnes éprouvant des symptômes

- Les personnes qui indiquent éprouver des symptômes à l'aéroport sont évaluées par un agent de la quarantaine.
- La Loi sur la mise en quarantaine permet à cet agent de prendre des mesures appropriées en présence d'un risque potentiel pour la santé publique, comme ordonner que le voyageur soit transporté à l'hôpital pour y subir un examen médical.

LA PRÉVENTION DES INFECTIONS :
Une responsabilité collective

Mise en œuvre des protocoles en milieux de soins

Tousssez dans votre coude

Jetez vos mouchoirs

Lavez vos mains

Adoption des mesures d'hygiène reconnues

[Québec.ca/coronavirus](https://Quebec.ca/coronavirus)

Votre gouvernement

Québec

Premiers répondants : Rencontre d'information le lundi 16 mars à 17 h

L'équipe des Premiers Répondants de Lac-Édouard est à la recherche de nouvelles recrues. À cette fin, une rencontre d'information est offerte **le lundi 16 mars, à 17 h, au Centre communautaire de Lac-Édouard**. Au cours de cette réunion, monsieur André Vézina, chef de division aux opérations incendie, du Service Incendie de l'Agglomération de la Tuque, fournira tous les renseignements concernant le service des Premiers Répondants. Il n'y a aucune obligation, cette rencontre se veut uniquement informative.

Au plaisir de vous rencontrer,

Sandra Martel : sandra.martel@xplornet.com

Nicolas Bernard : nbernard@seigneuriedutrion.com



Guide du citoyen

La Municipalité de Lac-Édouard a produit un document intitulé : GUIDE DU CITOYEN. Vous y retrouverez beaucoup d'informations concernant divers sujets ayant trait à la vie municipale tels :

- Histoire, Territoire, Services offerts
- Vie démocratique
- Culture et loisirs
- Environnement
- Milieu de vie
- Règlements municipaux



Ce document s'adresse à tous les contribuables mais particulièrement aux nouveaux arrivants. Vous pouvez en obtenir une copie papier en vous présentant à la Mairie ou en allant à www.lacedouard.ca, à l'onglet Municipalité.

Cendres de poêles à bois



Attention, ne jetez jamais les cendres chaudes à la poubelle, mais dans un contenant métallique réservé à cet effet et loin de tout ce qui est combustible.

Laissez-les refroidir dans ce contenant durant au moins 3 à 7 jours, car les cendres restent chaudes plus longtemps qu'on le pense, croyez-nous !

Ne jamais jeter les cendres aux ordures.

Pour en disposer, voici ce que suggère le Ministère de l'Environnement :

<p>Épandage au sol résidentiel (potager, gazon, plate-bande, boisé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesurer le pH du sol Dosage recommandé : 70 g/m² par an (1/3 tasse/m²) ▪ Ne pas appliquer plus de 150 g/m² par an, ou 450 g/m² (2 tasses/m²) d'une dose unique tous les 3 ans ▪ Ne pas épandre si le pH du sol ≥ 7 ▪ Ne pas épandre par grand vent
<p>Compostage domestique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout par petites doses réparties dans le temps Ajout maximal de 4 % en poids/volume

Pour la sécurité de tous, conserver les cendres en hiver et s'en débarrasser seulement au printemps.

Entrée en vigueur du règlement sur les chiens dangereux

En effet, c'est le 3 mars dernier que le **Règlement national** sur les chiens dangereux entré en vigueur. Voici les grandes lignes de ce règlement :

Pour les propriétaires d'un chien :

- Obligation de l'enregistrer auprès de sa municipalité et de fournir les informations relatives à son identification;
- Dans un endroit public, un chien doit, en tout temps, être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser, sauf dans une aire d'exercice canin;
- Le chien doit porter la médaille remise par la municipalité.



Pour la municipalité :

- Accueillir le propriétaire d'un chien qui vient l'enregistrer et inscrire les informations relatives à son identification dans un registre;
- Remettre au propriétaire une médaille pour le chien;
- Mettre en place une procédure (évaluation, saisie et euthanasie) en cas de signalement, notamment en établissant des ententes avec un vétérinaire pour faire l'évaluation d'un chien et avec une organisation pour héberger un chien pendant les procédures;
- Lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique, une municipalité locale peut exiger que son propriétaire ou gardien le soumette à l'examen d'un médecin vétérinaire qu'elle choisit afin que son état et sa dangerosité soient évalués et ce, aux frais du propriétaire.

Chronique l'Avertisseur : Les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone

La division prévention du Service de sécurité incendie vous rappelle l'importance d'effectuer la vérification de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone.

Parce qu'ils veillent sur vous et vos êtres chers, les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone sauvent des vies. L'absence ou le mal fonctionnement de l'un de ces appareils cause encore trop de décès chaque année.

Prenez quelques minutes pour vérifier le fonctionnement de vos avertisseurs !



ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

Pour obtenir des conseils de sécurité ou de l'information sur la réglementation municipale, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819 523-9797.

Alexandre Bilodeau, t.p.i.
Capitaine à la prévention



COOP : Assemblée générale annuelle



AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE COOP DE SOLIDARITÉ DE LAC-ÉDOUARD

Le samedi 4 avril 2020 à 10 h.

Centre communautaire de Lac-Édouard,
195, rue Principale, Lac-Édouard.

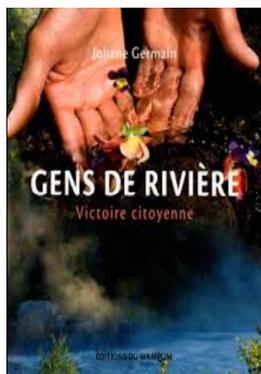
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présences
3. Lecture de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'A.G.A. du 21 mars 2019
6. Rapport du président
7. Rapport d'activités
8. Présentation des états financiers
9. Nomination d'un expert comptable
10. Élections des administrateurs
11. Période de questions
12. Clôture de l'assemblée

Larry Bernier, secrétaire par intérim

Bienvenue à toutes et à tous.

GENS DE RIVIÈRE



Un nouveau livre vient de paraître : GENS DE RIVIÈRE, de Johanne Germain aux Éditions du Wampum.

GENS DE RIVIÈRE : un hommage à l'occupation de nos territoires.

Ce livre nous en raconte un peu plus sur notre rivière, la Batiscan ainsi que sur la vie de celles et ceux qui vivent dans son bassin versant.



Depuis de nombreuses années, le Club Moto-Neige La Tuque entretient des centaines de kilomètres de sentiers, plus précisément cinq cent seize (516) km, et ce, pour le plus grand plaisir des motoneigistes non seulement de la Haute-Mauricie, mais de toute la province et des États-Unis.

Doté de cinq surfaces, une équipe d'opérateurs sillonne jour et nuit les forêts enneigées afin de s'assurer que les motoneigistes aient accès à des sentiers bien entretenus.



À cet effet, nous voulons féliciter le Club Moto-Neige La Tuque pour la qualité de ses sentiers tant au niveau du surfaçage que de la signalisation.

De plus, un mécanicien est en poste à l'atelier du club pour voir à l'entretien et à la réparation de toutes ces machines.

Les huit membres du Conseil d'administration, assistés de quatre autres bénévoles, s'assurent de la bonne marche du club en plus de voir à l'élagage, à la relocalisation de certaines parties de sentiers, à l'aménagement de halte-repos, à la signalisation, etc.

Bravo et Merci à toutes ces personnes qui se dévouent pour que d'autres s'amuse et se divertissent !

Célébration de la Parole

Tous les samedis, à la bibliothèque municipale, il y a une Célébration de la Parole, à compter de 16 h.

De plus, une messe sera célébrée le mardi 24 mars prochain, à 10 h 30, au même endroit.

Bienvenue à toutes et à tous.



Des nouvelles de votre Coop

Encore de bonnes nouvelles concernant notre Magasin général.

Nos ventes pour le mois de février 2020 se chiffraient à 90 258 \$, en hausse de 26 % comparativement à février 2019 (71 929 \$).

Ceci constitue un record pour un mois de février depuis l'ouverture du magasin. Continuons à acheter chez nous !

Contribuons ensemble à développer notre service de proximité.



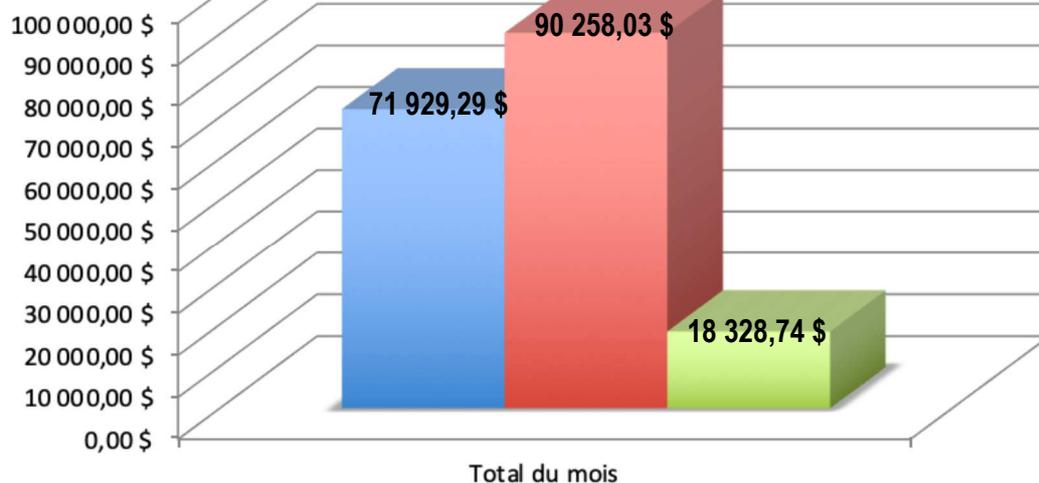
Comparatif Ventes Nettes COOP

Février

2020

Total du mois		Comparatif	
2019	2020		
71 929,29 \$	90 258,03 \$	18 328,74 \$	25,48%

Comparatif Mois



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
COX 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Télécopie : (819) 653-2338
Messagerie : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca



Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE - DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et secrétaire-trésorière
(819) 653-2138 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
(819) 653-2438 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Communiquez avec madame Nancy Hudon
Adjointe administrative
(819) 653-2238 / Courriel : nancy.hudon@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :

le mardi 14 avril 2020 à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous !

2020

Annuaire téléphonique
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD



*Lac-Édouard,
un rendez-vous avec la nature !*



Vente des annuaires téléphoniques de Lac-Édouard
au profit de La P'tite École.

Coût : 5 \$

Les fonds amassés serviront à financer les activités éducatives de La P'tite École ou à procurer du matériel pédagogique aux élèves.

Points de vente :

- Domaine Lac-Édouard
- La P'tite École, Rollande Lecours
- Municipalité de Lac-Édouard
- Magasin général
- Restaurant Aux Deux Pattes Du Lac

Merci de nous encourager,
Rollande Lecours